

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 24 juin 2014 - 19H30

**Présents** : MM. MANUBY Didier, MEGE Isabelle (arrivée à 20h00), COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, ANGELIER Marie-Thérèse, GARRACHON Annie, LOBJOIS Corine, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, BARBARIN Jérôme, BOUCETTA Mounia, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

**Absents** : MM. CHAPTARD Michel, MEUNIER Thierry (procuration à M. Manuby).

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- RAPPORTS DES COMMISSIONS
- AFFAIRES FONCIERES
- TRAVAUX
- ASSAINISSEMENT
- PERSONNEL
- SUBVENTIONS
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

Le compte-rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité sans modification.

### **Rapport des commissions communales :**

#### **Commission 5 :**

Monsieur Laurent Mazon expose qu'il a participé au bornage d'un terrain Rue de la Couaille avec le géomètre et les propriétaires afin de régler une erreur cadastrale.

Concernant les ordures ménagères, des dysfonctionnements ont été constatés dans les bacs collectifs des villages et du Foyer Rural. Une rencontre aura lieu avec le SICTOM pour apporter des solutions.

Décharge de Fougères : une convention est en cours de signature avec les Acéries Aubert et Duval. Il a été demandé un droit de passage pour la Société de Chasse. Des éboulis ont été constatés dans le ruisseau. Il semble également que des moutons divaguent sur place. Le propriétaire a été contacté.

Des chemins de randonnée traversent des terrains appartenant à un particulier. Celui-ci a été reçu afin de régulariser la situation par une convention ou l'achat d'une bande de terrain, ce qu'il a refusé.

Le Conseil Municipal doit continuer l'acquisition de certains chemins, commencée par l'ancienne municipalité.

Voirie communautaire : la réfection des voiries sélectionnées aura lieu fin juin ou début juillet.

#### **Commission 4 :**

Madame Hélène Courtadon signale que le CCAS s'est réuni et que la décision a été prise cette année de confectionner les colis des personnes âgées en achetant les produits chez les commerçants locaux. Des tarifs leur seront demandés.

Les résidents de l'EHPAD n'ayant pas participé au repas du 18 mai, la Commune leur offrira une animation sur place avec un gâteau en septembre.

Une réunion d'attribution de logements a eu lieu à l'OPHIS.

**AFFAIRES FONCIERES :**

La Commune a décidé de ne pas user de son droit de préemption urbain suite à la Déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles :

- AW 261 d'une superficie de 1 304 m<sup>2</sup> comportant une habitation vendue 146 000 € par les Consorts LANOIZELEE-MONCIAUX et ROBIC au profit de M. et Mme Alexandre PERIVIER.
- AY 497 d'une superficie de 2 620 m<sup>2</sup>, vendue 20 000 € par Mme NONY Marie-Marguerite au profit de M. et Mme Bernard MATHIEU,
- AT 316-317-700 d'une superficie de 904 m<sup>2</sup> comportant une grange, vendue 47 000 € par M. Dominique FOURNIER au profit de M. Gaëtan BARBECOT et Melle Audrey SIVADE.

Le Conseil Municipal souhaite acquérir des terrains limitrophes du Lotissement les Frênes par l'intermédiaire de l'EPF-Smaf. Des contacts seront pris.

**TRAVAUX :****Réhabilitation de l'ancienne école de Comps :**

La pré-réception des travaux de la grande salle aura lieu le 25 juin, afin de permettre au Comité des Fêtes de Comps de l'utiliser pour la fête.

Le Conseil Municipal approuve l'ordre de service de prolongation des travaux qui se poursuivront jusqu'à la semaine 30, soit le 25 juillet 2014 (précédemment prévus pour le 28 mai 2014).

Réfection de la voirie à Comps : le Conseil Municipal donne son accord à l'Eurl Fabrice VEDRINE TP pour réaliser l'enrobé, pour un montant de 2 040 € HT.

Création du réseau d'assainissement du quartier Bourg sud : Le Conseil Municipal approuve l'avenant à intervenir avec l'entreprise Coudert pour la réalisation des branchements des eaux usées et eaux pluviales du quartier Bourg Sud pour un montant de 4 980 € HT, à ajouter au marché initial de 79 845 € HT, soit un montant total de 84 825 € HT.

Maison de la Musique : Les travaux avancent, l'ouverture est prévue en septembre.

EHPAD : L'étude réalisée par Manzat-Communauté en septembre 2013 indiquait la nécessité d'une réhabilitation de l'EHPAD des Ancizes-Comps qui a besoin de travaux intérieurs et compterait un nombre de lits insuffisants. Une étude complémentaire sera menée afin de connaître les possibilités d'utilisation d'un terrain mitoyen, réservé au Plan d'occupation des sols pour l'agrandissement de l'EHPAD. La création d'une nouvelle unité, telle « Unité Alzheimer » pourrait être envisagée. M. Pascal Estier fait remarquer le manque de financement des organismes de tutelle et leur réticence et rappelle que le Cabinet Gérontime prévoyait sans logique des travaux de 3 millions d'Euros, sans création de lits.

**ASSAINISSEMENT :**

Le Cabinet C2EA a rendu son rapport final de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement. Le programme des travaux prévoit 5 tranches, 3 tranches fermes et 2 conditionnelles.

Les 2 premières tranches concernent la réfection des réseaux pour des montants d'environ 200 000 € HT. La 3<sup>ème</sup> tranche verra la construction de la nouvelle station d'épuration du Bourg pour 1 300 000 € HT. Les 2 tranches conditionnelles suivantes seront également de l'ordre de 200 000 € HT. Les travaux subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'eau s'échelonneront sur les années 2015, 2016, 2018, 2020, 2022.

**PERSONNEL :**

Création de poste : Suite à l'avancement de grade d'un agent en raison de son ancienneté, le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'Agent territorial spécialisé (ATSEM) principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35H00) à l'école maternelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, après accord du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Adhésion au service Retraites du Centre de Gestion : La Commune adhère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au Service Retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL.

**SUBVENTIONS :**

Le Conseil municipal attribue les subventions aux associations :

- Sté de Pêche AAPPMA La Sioule (exceptionnelle) : 300 €
- Comité d'organisation du TOUR D'AUVERGNE (exceptionnelle) : 250 €

- Club de Rugby des Ancizes-Comps (fonctionnement) 3 800 € (Ecole de rugby) 6 500 €.

L'association « Chambouletoutheâtre » qui effectue des activités de théâtre pour enfants payantes demande le renouvellement de la mise à disposition du Foyer Rural les mardis de l'année scolaire 2014 – 2015. Le Conseil Municipal souhaite demander une participation à l'association pour frais de chauffage et d'entretien. La Commune sera prioritaire pour l'utilisation du Foyer rural et le personnel communal ne sera pas mis à contribution pour l'ouverture des portes et l'allumage du chauffage.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

PLU : Plusieurs cabinets d'étude se sont manifestés suite à l'appel d'offres pour l'achèvement du PLU, tenant compte des avis des administrations consultées. Le choix interviendra prochainement.

Groupement gaz du Conseil Général : Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce groupement pour obtenir les meilleurs prix du marché.

ECOTITANIUM : Suite à l'enquête publique concernant l'exploitation d'une unité de recyclage de titane aéronautique par la Société ECOTITANIUM sur la Commune de St-Georges-de-Mons, un avis favorable est exprimé, compte tenu du dossier d'enquête et de l'avis de l'autorité environnementale. M. Pascal Estier souligne que cette unité sera implantée sur une zone agricole, qui a exigé une modification du PLU de la commune de St Georges de Mons et du SCOT des Combrailles sans aucun problème, lequel reste très contraignant par ailleurs pour le projet de PLU des Ancizes-Comps.

Transports scolaires : Suite aux nouvelles modalités de facturation directe aux familles par le Conseil Général, le Conseil Municipal devra décider de verser la subvention soit sur le budget communal soit sur le budget CCAS. Les familles concernées seront informées à la rentrée de septembre 2014.

Soirée tricolore : Le Maire rappelle la soirée tricolore le 14 juillet organisée par Manzat-communauté à Vitrac et la participation des Conseillers municipaux à l'apéritif.

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées : La CLECT de Manzat-Communauté sera composée de : Délégués titulaires : Monsieur MANUBY Didier (Maire) et Madame MEGE Isabelle (1<sup>ère</sup> adjointe), délégués communautaires ; Délégués suppléants : Messieurs ROSSIGNOL Alexis et ANTUNES Fernand (Conseillers municipaux).

Vols par effraction : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vol par effraction a eu lieu à la salle du stade avec disparition du téléviseur du Club de rugby. Une porte à l'arrière de l'école primaire a également été fracturée.

Orage du 11 juin : Des dégâts ont été constatés à l'école primaire sur du matériel informatique, au stade l'éclairage public et un coffret EDF, ainsi que la sono de l'office du tourisme. Une déclaration a été faite à l'assurance.

Gendarmerie : Le Maire informe le Conseil Municipal que 2 gendarmes n'ont pas été remplacés à la brigade des Ancizes-Comps. Une mutation risque d'intervenir dans les prochains mois. Il rappelle que les charges des années 2012 et 2013 concernant les logements loués par la Commune à la gendarmerie ne sont toujours pas réglées.

Ecole élémentaire : Une 4<sup>ème</sup> classe ouvre à l'école élémentaire à la prochaine rentrée. Elle sera installée au 1<sup>er</sup> étage à la place de la classe de la psychologue et devra être aménagée.

Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : Manzat-Communauté prendra à sa charge l'intégralité des participations des communes en 2014.

Inéligibilité de Mme Marie-Thérèse Angelier : Le Tribunal Administratif a mis l'affaire en délibéré suite à l'audience du jeudi 19 juin 2014.

Plan social chez Aubert et Duval : M. Pascal Estier demande au Maire s'il a des informations concernant les rumeurs de plan social. M. le Maire n'a pas eu d'informations officielles de l'entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.